



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)/ Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)

FICHE EN PREMIERE PAGE DU DESCRIPTIF DE PROJET

Intitulé du projet: Projet d'appui à la mise en œuvre de la police de proximité en Guinée	Organe(s) des Nations Unies bénéficiaire(s): PNUD, OIM, HCDH
Personne à contacter en liaison avec le projet: Mme Metsi Makhetha, Directrice Pays du PNUD Guinée Adresse: Maison Commune, Matam, Coléah BP 222 Conakry, Guinée Téléphone: +224 622355470 E mail: metsi.makhetha@undp.org Louis Marie Bouaka, Représentant HCDH Coléah Corniche, Conakry Tel : +224 662517285 E Mail : lbouaka@ohchr.org Kabla AMIHERE, Représentant résident BP :729 Ckry Rue DI 252 Donka, Bloc des Professeur, Conakry –Guinée E Mail : kamihere@iom.int	Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.): PNUD, OIM et HCDH Ministère de la sécurité et de la Protection Civile, Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation OPROGEM Société Civile
Numéro du projet: <i>À préciser par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD (MPTF)</i>	Site du projet: Conakry et tout le territoire national
Descriptif du projet: <i>Décrire en une phrase le principal objectif du projet et sa contribution au processus de consolidation de la paix dans le pays, en mentionnant les principaux objectifs de résultats / la théorie du changement.</i> Le projet vise à réduire les risques d'insécurité de la population à travers le développement d'un nouveau modèle de police qui privilégie l'écoute du citoyen et sa participation effective à l'analyse et à la résolution des problèmes de sécurité individuelle et collective : la police de proximité. Elle se définit comme une police proche des populations, au service des citoyens, capable de protéger les personnes et leurs biens et responsable, redevable de ses actes.	Coût total du projet: 2 288 780 USD Budget PBF: 1 448 780 USD PNUD BCPR TTF : 845 000 USD Contribution du gouvernement: Ressources humaines Autres: Total: 2 288 780 USD Date de démarrage et de fin de projet: Janvier 2014 à Décembre 2014 Durée du projet: 12 mois
Niveau en matière d'égalité entre les sexes¹: <u> 2 </u>	

¹ Le PBSO suit l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du PBF, conformément aux résolutions 1325, 1612, 1888, 1889 du Conseil de sécurité.

Résultats attendus par le PBF²:

Activités du domaine prioritaire 1 « Réforme du secteur de sécurité » du plan prioritaire de consolidation de la paix. Activités qui

Produits et activités majeures du projet:

(sur un seul paragraphe – indiquant les produits majeurs du projet, les activités et résultats majeurs du projet)

Les activités répondent au besoin de renforcement du processus de consolidation de la Paix à travers la réforme du secteur de la sécurité, pour permettre notamment à la police nationale de jouer pleinement son rôle de sécurisation des personnes et de leurs biens. Les interventions visent à créer les conditions de sécurité favorables à la finalisation du processus de transition politique. Les principales activités à mettre en œuvre se déclinent autour de quatre produits comme suit :

Produit 1 : Capacités de formation de la police nationale Guinéenne renforcées afin d'assurer une formation civile de qualité aux forces de police

- Développement de la formation de base (y compris modules sur la police de proximité, genre et droits de l'homme);
- Développement des formations continues (y compris modules sur la police de proximité, genre et droits de l'homme) ;
- Développement des modules en pédagogie ;
- Formation des formateurs en techniques policière et en droits de l'homme.

Produit 2 : Le cadre stratégique de la police nationale Guinéenne est opérationnel et permet la mise en œuvre d'une police de proximité

- Révision de la carte sécuritaire nationale

Produit 3 : Les capacités de gestion de la PNG sont améliorées

- Développement d'un système de collecte et gestion de données et de suivi des dossiers (plaintes, infractions, enquêtes en cours)
- Révision de la mission de l'inspection générale

Produit 4 : La police offre des services de sécurité de proximité à la population

- Production d'un plan d'action, outils et directives sur la mise en œuvre de la police de proximité, tenant compte de la question des droits de l'homme.
- Développement d'un plan de communication global et outils de mise en œuvre
- Rénovation des locaux de l'Office Protection Genre, Enfant et Mœurs au niveau central et dans les deux pilotes
- Campagne d'information de la population sur les mécanismes de dénonciation des VBG
- Formation sur les questions genre pour les policiers travaillant au sein de l'Office Protection Genre, Enfant et Mœurs et dans les services correspondants dans les sûretés au niveau des 7 Régions Administratives
- Installation d'un système de traitement des appels de secours dans deux commissariats pilote
- Mise en œuvre de plan communication interne et externe
- Équipement des policiers dans les sites pilotes (tenues, chaussures, radios)
- Assistance technique aux services de sécurité de proximité

² La réforme du secteur de la sécurité; 2 l'état de droit; 3 le DDR (Désarmement, démobilisation et réintégration); 4) le dialogue politique pour parvenir à des accords de paix; 5 La réconciliation nationale; 6 La gouvernance démocratique; 7 La gestion des ressources naturelles (y compris les sols); 8 La création d'emplois à court terme; 9 Des moyens d'existence durables; 10 La Fonction publique; 11 Des services publics effectifs (y compris au niveau des infrastructures).





(pour les projets financés par l'IRF)	
Coprésidents du Comité directeur mixte	
<p>Mr. Anthony Ohemeng-Boamah Signature</p> <p>4</p>  <p>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Guinée, vice président du CoPil</p> <p>Date & Sceau 12 Dec. 2013</p>	<p>Son Excellence Mr. Mohamed Said Fofana Signature</p>  <p>Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité de Pilotage du PBF</p> <p>Date & Sceau 20/12/2013</p>
<p>Organe(s) des Nations Unies bénéficiaire(s) (en cas de projets conjoints, tous les Directeurs d'organes/d'institutions de l'ONU recevant des fonds doivent apposer leur signature)</p> <p>Pco Metsi Makheta Signature</p> <p>Programme des Nations Unies pour le Développement</p> <p>Date & Sceau</p> <p>Louis Marie Bouaka Signature</p> <p>Titre : Bureau des Haut Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies</p> <p>Date & Sceau</p> <p>Kabla AMIHERF Signature</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution national (nationaux)</p> <p>Madifing DIANÉ Signature</p>  <p>Ministre de la Sécurité et de la Protection civile</p> <p>Date & Sceau</p>
<p>Organisation Internationale pour les Migrations Date & Sceau</p>	

Table des matières:

COMPOSANTE 1: (« Pourquoi »)

- a) Analyse de la situation, analyse du déficit de financement et évaluation des principaux besoins en matière de consolidation de la paix
- b) Justification du Projet/du Portefeuille de projets

COMPOSANTE 2: (« Quoi »)

- a) Axe du projet et groupes cibles
- b) Théorie du changement: lien entre les activités et les résultats

COMPOSANTE 3: (« Comment »)

- a) Approche de la mise en œuvre
- b) Budget
- c) Viabilité
- d) Gestion des risques
- e) Cadre de résultats, suivi et évaluation

COMPOSANTE 4: (« Qui »)

- a) Les organes d'exécution et leurs capacités
- b) Dispositions pour la gestion du projet et coordination
- c) Dispositions administratives

COMPOSANTE 5: Annexes

Annexe A: Carte des donateurs et de leurs domaines de résultats stratégiques en matière de consolidation de la paix (y compris les institutions de l'ONU) et analyse des lacunes

Annexe B: Tableau des capacités des institutions de l'ONU

Annexe C: Organigramme des structures de gestion du projet

Annexe D: Tableau des résultats ciblés et indicateurs des produits attendus dans le cadre de résultats

Annexe E: Résumé du projet

COMPOSANTES DU PROJET:

COMPOSANTE 1: (« POURQUOI »)

a) Analyse de la situation, analyse du déficit de financement et évaluation des principaux besoins en matière de consolidation de la paix

La Mission d'évaluation du Secteur de la Sécurité en République de Guinée de mai 2010, menée conjointement par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA) et l'Organisation des Nations Unies (ONU), a dressé un tableau préoccupant de la situation du secteur sécuritaire en Guinée – justice, forces de l'ordre, armées, douanes, environnement, système carcéral. Globalement, le secteur de la sécurité se caractérise par une justice peu accessible à la population, peu crédible et démunie et par la mauvaise gouvernance, qui se traduit dans la brutalité et l'indiscipline des Forces de défense et sécurité (FDS) ainsi qu'une grande confusion des rôles sur le terrain favorables aux abus en tous genres.

L'ensemble de ces déficits expliquent en grande partie les graves violations des droits de l'homme perpétrées par les FDS au cours des dix dernières années, notamment les répressions sur les populations civiles lors des différentes manifestations de janvier-février 2007 et du 28 septembre 2009, qui ont fait de nombreuses victimes, y compris de VBGS parmi les femmes.

Ce contexte sécuritaire fragile a engendré des crimes de toute nature, facilités par la présence massive et incontrôlée d'armes sur le territoire guinéen : braquages routiers, trafic de drogue, viols, vols à main armée, etc. sans que les pouvoirs publics ne puissent intervenir de manière efficace. En effet, les services de police et de protection civile se distinguent par un manque de moyens, d'équipements et d'infrastructures, par une insuffisance institutionnelle de la capacité de management des problèmes d'insécurité, un déficit de personnel et de compétences et, en définitive, une incapacité à procurer la sécurité aux populations. Globalement, les attributions des services de défense et de sécurité ne répondent pas, aux standards internationaux. Le changement de cette tendance reste un défi majeur ainsi que la prise en compte des questions de genre dans les effectifs des FDS en lien avec la problématique des droits de l'homme. Les liens entre la population civile et les forces de défense et de sécurité en ont été grandement affectés.

Sur le plan des capacités institutionnelles, la situation de la police est similaire à celle des autres institutions du secteur pour lesquelles le gouvernement a identifié la faible capacité institutionnelle des organismes publics à fonctionner normalement, à diffuser et faire respecter leurs règles internes et la discipline, aux mauvaises pratiques des agents et responsables, comme un enjeu majeur. L'état des lieux par le comité sectoriel police a notamment diagnostiqué des insuffisances au niveau (i) de la capacité de gestion (Ressources humaines, moyens, planification) ; (ii) du nombre d'agents de police ; (iii) de la formation des personnels de Police ; (iv) du matériel et de l'équipement ; (v) du statut légal (inachevé); (vi) des liens dégradés entre la population civile et les Services de Sécurité ; (vii) des conflits d'attribution entre les services de Sécurité et de défense.

Un projet d'appui à la mise en œuvre de la police de proximité a été élaboré par le PNUD et le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile en vue de rapprocher la police de la population, de restaurer la confiance. Le Projet d'un montant total de 6.084. 181 USD a été lancé avec l'aide de BCPR qui a mobilisé des fonds auprès de l'Allemagne et de la Norvège (respectivement 500 000€ et 200 000 USD). Cette première phase de démarrage de projet a produit des résultats :

- Le concept/ doctrine de police de proximité spécifique à la Guinée a été défini dans un cadre inclusif large, associant la société civile.

- Plus de 150 cadres et hauts agents de l'état, des services de sécurité et de la société civile guinéenne sont sensibilisés sur le concept de police de proximité et sur les implications organisationnelles de la mise en œuvre de ce paradigme. Ces cadres et agents ont acquis des connaissances indispensables pour la mise en place de la police de proximité au niveau national, contribuant ainsi à l'affirmation du leadership national sur la stratégie de police de proximité. A cet égard, aujourd'hui toute la hiérarchie du ministère de la sécurité et de la police nationale ont été « raliés » à la cause de la police de proximité.
- Les populations de Conakry et certaines populations de l'intérieure du pays ont amélioré leurs connaissances de la notion de police de proximité qui était jusqu'ici utilisé pour revêtir une réalité différente de celle étymologiquement couverte.
- Les services de l'Office de Protection du Genre et des Mœurs, l'Inspection Générale de la Police Nationale, les Brigades Anti Criminalité sont dotés en matériels et équipement de fonctionnement. Ce renforcement des capacités devrait à terme contribuer à renforcer de manière significative la prise en compte des besoins sécuritaires spécifiques des femmes, à rehausser le niveau de contrôle de l'Inspection Générale de la Police Nationale, et à améliorer les capacités de coordination des Brigades Anti Criminalité communément appelées BAC et renforcer ainsi la lutte contre l'insécurité urbaine dans la capitale.
- Les commissariats pilotes sont dotés de matériels et d'équipements destinés à améliorer leurs conditions de travail en vue mieux servir les attentes de sécurité des populations cibles.
- L'appropriation nationale et le leadership sont affirmés à travers la nomination d'un coordonnateur national du projet police proximité, qui fait office de véritable coordonnateur des interventions de police de proximité en Guinée et la mise en place d'un comité technique de suivi des projets.
- Une importante enquête socio démographique de criminalité et de sentiment de criminalité est en cours de réalisation ; cette enquête permettra d'avoir les statistiques de criminalité ainsi que le sentiment des populations sur les problèmes de sécurité et leurs relations avec la police.

Ces résultats sont importants dans la mesure où ils rendent possible l'exécution du projet en apportant d'une part le concept de police de proximité et d'autre part, les moyens de le mettre en œuvre.

Les fonds mobilisés par BCPR constituent environ 8% du montant total du projet et ne permettent pas de réaliser le projet dans son ensemble. Or, cette phase de lancement a été connue un très grand succès auprès des populations. Le projet répond à un besoin réel et sa mise en œuvre est très attendue dans la commune de Matoto.

L'existence de forces de police efficaces, disciplinées, responsables et entretenant de bonnes relations avec la population constitue en Guinée un aspect très important de la réconciliation nationale à travers la « normalisation » des relations entre les forces de défense et de sécurité et les populations civiles. Elle participe à la consolidation de la paix et de l'Etat de Droit en Guinée.

b) Justification du projet (ou du Portefeuille de projets)

- Pertinence du projet en termes de consolidation de la paix:

Le projet répond à une partie de la forte demande de sécurité de la part des populations ainsi qu'à une préoccupation des partenaires techniques et financiers de la Guinée de réorienter les appuis de la réforme vers des résultats bénéficiant directement aux populations, après une première phase de la RSS consacrée à la réforme de l'armée. Du reste l'objectif ultime de la RSS est de se conformer aux standards internationaux qui, dans toute démocratie, placent la police nationale au centre du dispositif de sécurité nationale. En effet pour garder l'armée dans les casernes et éviter de la voir intervenir dans la gestion des problèmes de maintien de l'ordre publique, il faut au préalable développer une police pleinement reconnue dans ses attributions et techniquement capable de les assumer avec efficacité et responsabilité.

Le présent projet est précisément destiné à soutenir le renforcement des capacités de la police nationale guinéenne pour procurer davantage de sécurité et de tranquillité publiques aux citoyens.

En effet, le Ministère de la Sécurité et la DGPN souhaitent initier un processus de déconcentration des services de police afin de les rapprocher physiquement des citoyens, mais également afin de renforcer (i) la coordination administrative avec les municipalités, et notamment les polices communales, ainsi que (ii) les politiques de prévention de la criminalité. En outre, le Ministère de la Sécurité et la DGPN souhaitent renforcer la gouvernance civile de la police nationale Guinéenne. Ce souci répond à l'objectif général de la RSS dont l'objectif en Guinée est de mettre les forces de sécurité sous contrôle civil et démocratique et de les rendre respectueuses des droits de l'homme. La mise sur pied d'une police de proximité implique un nouveau paradigme de police pour la police nationale Guinéenne. Ce dernier exige une réforme institutionnelle de la police nationale Guinéenne, particulièrement dans les domaines juridique et institutionnel, de la formation et des ressources humaines, de gestion, et surtout de la gouvernance civile de la police. Parallèlement, le développement de services de proximité doit devenir rapidement visible auprès de la population, afin que cette dernière perçoive les changements en cours, y soit associée, et bénéficie de services de police renforcés. Ces services sont notamment nécessaires dans le domaine du suivi des cas de violation des droits de l'homme et des Violences Basées sur le Genres (VBGS).

Cette préoccupation de voir la RSS soutenir davantage la police après une première phase consacrée à la réforme de l'armée a été exprimée en 2012 par les autorités guinéennes aux Nations Unies. Le projet répond ainsi à la demande des plus hautes autorités de l'Etat de renforcer la police nationale de Guinée. Il correspond aux constatations et recommandations de récents rapports des Nations Unies soulignant la nécessité de soutenir davantage la réforme de la police afin d'assurer une réforme équilibrée de la RSS et un renforcement effectif de la situation sécuritaire, ainsi que de la consolidation de la paix et de la démocratie dans le pays.

- Effets catalyseurs:

Les interventions prévues à travers le fonds de consolidation de la paix s'inscrivent dans le cadre plus large des appuis du Système des Nations Unies à la réforme de la police. A cet égard, elles viennent en complément de celles déjà initiées notamment par le PNUD à travers le Bureau pour la Prévention des Conflits et du Relèvement (BCPR) qui a déjà mobilisé des fonds ayant servi aux activités de lancement / démarrage de ce projet (Allemagne 500.000 € et Norvège 200.000 \$US). En outre l'Union Européenne et les Etats Unies apportent également des appuis à la réforme de la police grâce au Plaidoyer constant qu'effectue le Système des Nations Unies, leader en RSS et coordonnateur des partenaires de la Guinée dans la RSS. Le projet de l'UE vise le renforcement des capacités de la police nationale dans les communes de Matam, Ratoma et Nzérékoré a été lancé en Juillet 2013. Quant aux USA, une mission d'évaluation est attendue à la mi-novembre pour déterminer les domaines d'intervention en tenant compte du positionnement des Nations Unies et de l'UE. L'UE et les USA exécuteront leur appui en s'appuyant sur le cadre stratégique (doctrine de police de proximité) dont le PNUD a appuyé l'élaboration dans le cadre de la phase de lancement du projet. L'ensemble des interventions d'appui à la police contribuent à la réforme de cette institution qui est au cœur du dispositif sécuritaire du pays, et donc en amont à la prévention de toute violence. Le renforcement des capacités de la police permettra par ailleurs d'apaiser les relations entre FDS et civils d'une part, et entre les différents corps des FDS par ailleurs. En outre, dans un contexte d'affrontements fréquents (politiques, intercommunautaires, etc) les interventions du projet permettront de disposer d'une police capable de s'interposer efficacement entre les différentes parties, contribuant ainsi à une réduction de la violence, et des conflits.

Les partenaires de la police guinéenne ont mis en place un cadre de concertation destiné à assurer la cohérence et la complémentarité des interventions et certaines activités sont réalisées conjointement. Le PNUD appuie la partie nationale dans le développement d'un dispositif de coordination des projets d'appui à la police (comité de pilotage et comité technique).

COMPOSANTE 2: (« Quoi »)

Le projet s'appuie sur les recommandations du Rapport de la Mission Conjointe d'évaluation (Mai 2010) ainsi que sur le « plan d'action sectoriel Sécurité » élaboré par le comité technique sécurité (2012). Il endosse le but dudit plan qui vise à développer une Police Nationale et des Services de Protection civile capables d'assurer la Sécurité dans le respect des Droits de l'homme dans un Etat de droit ; à établir un système de contrôle et gouvernance républicain et démocratique de la Sécurité ; à renforcer les capacités du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

L'objectif principal est de contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de police de proximité. De façon spécifique, il s'agira ::

- D'un renforcement des capacités de l'école de police nationale et de l'inspection générale des services de police
- L'opérationnalisation du cadre stratégique de la police,
- La restauration d'une relation de confiance entre la police et les populations,

Au final, l'effet escompté est que, d'ici fin 2014, les besoins de sécurité de la population sont pris en compte notamment par la mise en place d'une Police et d'une Protection civile proche des populations, efficaces, responsables, bien gouvernés et contrôlés.

a) Axe du projet et groupes cibles

- Axe du projet: Quel est l'axe stratégique du projet? Quel type de changement pourra avoir un impact sur le conflit?

L'objectif du projet est d'apporter un changement réel dans la qualité des services de sécurité fournis aux citoyens guinéens par la mise en place des bases d'une police dite de proximité :

- proche des populations,
- au service des citoyens,
- capable de protéger les personnes et leurs biens,
- responsable et redevable de ses actes.


Ce nouveau modèle de police privilégie l'écoute du citoyen et sa participation effective à l'analyse et à la résolution des problèmes de sécurité individuelle et collective. Il permettra de renouer la confiance entre la police et les populations et contribuera à la consolidation du dialogue et de la réconciliation nationale.

Le projet sera déployé autour de deux sites pilotes : les commissariats centraux de Matoto et Dabompa localisés dans la commune de Matoto. Ces « commissariats de référence » ont vocation à démontrer sur le terrain, l'efficacité et les avantages d'une police de proximité.

La mise en place de la police de proximité passe par la redéfinition du cadre juridique et institutionnel de la Police Nationale guinéenne (PNG), de la gouvernance interne de l'institution ; le renforcement des capacités de planification stratégiques, et l'amélioration des moyens opérationnels du département, et de la direction générale de la Police Nationale. Il s'agira de mettre au centre des actions l'amélioration des méthodes et des moyens de formation en vue d'impulser un changement dans le travail de police auprès des populations.

- Principaux groupes cibles/bénéficiaires:

Les groupes cibles sont les commissariats de référence mais également les élus locaux et responsables de la commune de Matoto, les chefs de quartiers, les organisations de la société civiles et les groupes de personnes vulnérables (femmes et jeunes). Des séances de sensibilisation seront organisées et des comités locaux de sécurité seront mis en place pour servir de plates formes des citoyens dans la gestion de la sécurité par les communautés à la base, en collaboration avec les services de police et de la commune.

Par ailleurs, le projet prévoit un appui technique à l'Office de Protection du Genre et des Mœurs en vue de la mise en place d'unités spécialisées dans le traitement des Violence Basées sur le Genre 

(VBG). Le projet entend renforcer les capacités de contrôle de l'Inspection Générale de Police et mettra en place un système de traitement des appels de secours en vue contribuer à la réduction de l'insécurité.

b) La « théorie du changement »: lien entre les activités et les résultats

- La théorie du changement:

Si, les comportements et les capacités des policiers sont améliorés,

Alors, leurs relations avec les populations seront empreintes de confiance, et le climat sécuritaire gagnera en amélioration. Cela contribuera directement à réduire les risques de conflits entre les policiers et les populations d'une part ; et entre eux et les militaires par ailleurs.

Le renforcement de moyens et d'outils vont permettre à la police d'améliorer les prestations sur le terrain et assurer le contrôle de l'activité des policiers sur le terrain.

Les activités du projet sont donc destinées à renforcer les capacités et à améliorer le comportement des policiers. Elles seront essentiellement de nature technique (expertises) mais incluront également l'organisation de séminaires/ateliers ; la production de matériel didactique et d'outils de communication ; des rénovations d'infrastructures et de la fourniture d'équipements, (principalement dans les deux sites pilotes du projet).

Sur le plan relationnel avec la population, la mise en œuvre de la police de proximité permettra de développer à l'échelle d'une commune, la mise en place d'outils et de mécanismes de restauration de la confiance entre la police et les populations.

A terme, une police efficace, respectueuse des droits du citoyen, et intégrant celui-ci dans l'analyse et la résolution des problèmes de sécurité va générer un nouveau paradigme entre le policier et le citoyen et assurer l'instauration d'un climat favorable à la résolution des conflits socio économiques et politiques.

COMPOSANTE 3: (« Comment », ou la Stratégie de mise en œuvre)

a) Approche de la mise en œuvre

- Définition des priorités et échelonnement du processus d'appui:

Le projet vise le renforcement des capacités institutionnelles de la police nationale Guinéenne en général et de sa direction en particulier (supply side), mais également le renforcement de l'accès de la population à des services de sécurité (demand side). Le projet va travailler sur une double perspective visant à la fois la mise en place des principes de base d'une police proche des populations ; et le déploiement d'interventions à résultats rapides (« quick-wins »).

L'établissement de ces « quick wins » vise à mener des actions susceptibles à court terme de servir de catalyseur et de montrer la possibilité de mettre en œuvre des transformations ou des améliorations. Ces interventions seront déployées dans les deux sites pilotes identifiés dans la commune de Matoto et permettra de concrétiser les efforts d'amélioration des services aux populations. Parallèlement, la mise en place des fondations a pour objectif de développer un concept partagé de police de proximité qui trouve une application dans les outils de formation et de gestion ; autrement dit, le développement d'une réforme institutionnelle permettant le développement d'une police de proximité. En effet, la mise en place d'un concept de police de proximité est inséparable du renforcement des fonctions basiques et essentielles au sein des institutions. Il s'agit, en particulier, de mettre en état de fonctionnement les chaînes hiérarchiques et les mécanismes internes d'inspection et de contrôle. Le renforcement des capacités institutionnelles ciblera le Ministère de la sécurité et de la Direction Générale de la Police Nationale, l'école de police ainsi que les commissariats des zones pilotes.

Plus concrètement, après la phase de démarrage et de définition du concept de police de proximité, la phase qui sera adressée par le projet permettra de déterminer au fur et à mesure de l'exécution, les moyens opérationnels, les outils et le cadre juridique nécessaire à la généralisation de l'expérience au niveau national. Un guide pratique de police de proximité à l'usage des professionnels de la police et un plan de mise en œuvre seront établis à l'issue de la phase de test.

Le soutien au projet sera essentiellement de nature technique (expertises). Il inclura également l'organisation de séminaires/ateliers ; la production de matériel didactique et d'outils de communication ; des rénovations d'infrastructures et de la fourniture d'équipements, (principalement dans les deux communes pilotes du projet).

Un spécialiste en police de proximité sera chargé du suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des activités du projet.

- Modalités d'exécution du projet:

Le projet sera mis en œuvre par les agences du SNU en partenariat avec le ministère de la sécurité et l'appui technique spécifique des ministères en charge de la décentralisation et des droits de l'Homme. Le projet sera exécuté conjointement par le PNUD, le HCDH et l'OIM. Le PNUD est l'agence leader sur le projet, chaque agence recevra directement ses fonds et assumera la responsabilité de la mise en œuvre des activités lui sont assignées. Un rapport conjoint sera élaboré à l'intention semestriellement et annuellement conformément aux procédures du PBF.

b) Budget

- Répartition du budget entre les différents postes.

Budget Global: (pour JP, ventilation du budget par RUNO est nécessaire)				
Categories	Budget OIM	Budget PNUD	Budget HCDH	Budget Total
1. Staff et autres personnels	\$25 000	\$145 000	\$23 000	\$193 000
2. Fournitures, matériels, commodités	\$0	\$0	\$0	\$0
3. Équipements, véhicules et mobilier	\$170 000	\$624 000		\$794 000
4. services contractuels	\$0	\$0	\$40 000	\$40 000
5. Voyage	\$0	\$0	\$0	\$0
6. Les transferts et les subventions aux contreparties	\$25 000	\$145 000	\$100 000	\$270 000
7. Opérations Générales et autres coûts directs	\$15 000	\$30 000	\$12 000	\$57 000
Sous-Total Project Costs	\$235 000	\$944 000	\$175 000	\$1 354 000
8. Indirect Support Costs 7%	\$16 450	\$66 080	\$12 250	\$94 780
Total PBF	\$251 450	\$1 010 080	\$187 250	\$1 448 780

* Le montant des coûts indirects ne doit pas dépasser 7% du montant total des postes 1 à 7, conformément au Mémorandum d'accord du PBF, et doit être également conforme au règlement et aux directives de chaque organe bénéficiaire

c) Viabilité

Viabilité des projets:

La viabilité du projet réside dans deux structures essentielles : l'Inspection Générale des services de police et l'école nationale de police.

La mission de l'Inspection des services de police sera révisée de sorte à lui donner un rôle important de suivi et d'audit du processus de réforme des services de police. Disposant de cadres expérimentés, l'Inspection pourra assurer la capitalisation des méthodes et outils de changements, d'efficacité et de redevabilité de la réforme de la police.

Les outils et méthodes de travail seront « transposés » dans les modules de formation de l'école nationale de police de sorte à garantir la transmission du savoir, des techniques et de l'état d'esprit de la police de proximité.

Le projet mise aussi sur le succès comme facteur de viabilisation. En effet, la réussite du projet permettra d'enraciner la confiance des policiers et de la population au concept de police de proximité et de favoriser la transposition progressive dans les autres régions du pays.

d) Gestion des risques

Risques:

Risques	Probabilité (élevée, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (importante, moyenne, peu importante)	Stratégie d'atténuation
Le manque de confiance initial rend le renforcement des relations police – population difficile et nécessite des mesures additionnelles	Moyenne	Importante	Le projet évaluera la relation de confiance au début du projet à travers une étude sur le sentiment d'insécurité et prendra des mesures correctionnelles en conséquence (y compris renforcement des activités de police).
Les victimes de VBG reportent rarement leurs cas en raison de peur de stigmatisation, des valeurs socioculturelles et le manque de confiance dans la Police, et dans l'absence de structures non-gouvernementales professionnelles, ce qui peut compromettre l'efficacité des Unités de prise en charge de VBG	Élevée	Peu importante	Le projet veillera à conduire des séances d'information et de sensibilisation afin de faire connaître les droits aux victimes et les informer des services spécialisés disponibles au sein de la police
Les commissariats pilotes choisis font face à des défis croisés importants : taux de	Elevé	Importante ; A des conséquences négatives sur la	Un mapping de la circonscription permettra de mieux appréhender les facteurs négatifs spécifiques

criminalité élevé ; densité géographique ; mouvements sociaux importants.		mise en œuvre des activités, leur impact et leur durabilité	de chaque site pilote
Le recrutement possible de 4015 recrues (2013) complique fortement les activités liées à la révision de la formation de base et professionnelle	Elevé	Importante; L'école de police n'a pas les moyens d'absorber un nombre de recrues important ; les recrues ne seront pas formées conformément aux standards prévus par le nouveau statut de la police.	Le projet communiquera au Ministère de la sécurité une note verbale sur les conséquences liées au recrutement de 4015 recrues sans attendre de remplir les conditions d'une formation de base et professionnelle conséquentes.
La rotation du personnel au sein de la police nationale Guinéenne est élevée, notamment au sein des communes.	moyenne	importante : A des conséquences négatives sur la mise en œuvre des activités, leur impact et leur durabilité étant donné que les personnes formées risquent de ne pas être disponibles lors de la mise en œuvre des activités. A des impacts sur l'évaluation des résultats.	Le projet a exprimé ce souci auprès de la police nationale Guinéenne ; les effectifs seront préservés pour assurer le succès du projet
Le département des ressources humaines émet des résistances aux changements induits par le projet	Stratégique/Opérationnel	P=3 I=3 A des conséquences négatives sur la réforme du système de recrutement et de formation	Le projet s'appuiera sur le nouveau statut et le recensement biométrique afin de réduire ce risque. Ce risque sera communiqué lors des séminaires de formation

HRDDP

En vertu de la Politique de Diligence Voulue en matière de Droits de l'Homme dans le contexte de l'appui que l'ONU fournit aux forces de sécurité non-onusiennes (PDVDH ou HRDDP) adoptée par le Secrétaire General des Nations Unies en juillet 2011, « les entités de l'ONU qui fournissent ou envisagent de fournir un appui à des forces de sécurité non-onusiennes doivent [...] poursuivre une politique de diligence voulue comportant les mesures suivantes :

a) une évaluation préalable des risques liés au fait de fournir ou ne pas fournir l'appui, en particulier le risque que l'entité recevant l'appui commette des violations graves du droit

international humanitaire, du droit international des droits de l'homme ou du droit international des réfugiés;

b) transparence vis-à-vis des bénéficiaires en ce qui concerne les obligations juridiques qui lient l'Organisation ainsi que les principes fondamentaux qui régissent cet appui; et

c) un cadre effectif de mise en oeuvre, comprenant notamment :

i) des procédures visant à contrôler que l'entité recevant l'appui respecte le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés;

ii) des procédures déterminant quand et comment intercéder afin de faire cesser les violations graves du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit international des réfugiés et, le cas échéant, de décider la suspension ou le retrait de l'appui.

Les entités de l'ONU impliquées dans ce projet n'ont pas encore effectué l'évaluation préalable mentionnée plus haut (sous (a)). Elles s'engagent à effectuer cette évaluation sans délai ainsi que de procéder suite à cette évaluation à l'identification de mesures d'atténuation, tel que prévu au paragraphe 16 de la HRDDP et d'informer le PBF de la conclusion de cet exercice.

Ces mêmes entités communiqueront les conclusions de leur évaluation avec les bénéficiaires du projet (forces de sécurité concernées). Toute forme de mesures d'atténuation envisagée fera l'objet d'une communication écrite entre les entités UN concernées et les bénéficiaires du projet.

Cadre de résultats des projets PRF

<i>Déclaration de politique générale / feuille de route nationale pour la consolidation de la paix:</i>								
<i>But de l'appui du PBF:</i>								
<i>Déclaration concernant la « Théorie du changement »:</i>								
(1) Résultats et nature des changements attendus	(2) Indicateurs	(3) Données de référence et cibles prévues (fin d'appui PBF)	(4) Produits et activités	(5) Indicateurs	(6) Données de référence et cibles prévues (fin d'appui PBF)	(7) Organe de l'ONU bénéficiaire & partie chargée de la mobilisation des contributions	(8) Contributions/ budget	(9) Hypothèses
<p><i>Les capacités de la police nationale sont renforcées :</i></p> <p>1. Existence de modules de formation y compris en droits de l'Homme au niveau de l'école de police ;</p> <p>2. Les modules sont revues et validées ;</p> <p>3. La salle informatique de l'école nationale de la police est opérationnelle ;</p> <p>4. Une bibliothèque numérique est mise en place et opérationnelle ;</p> <p>5. Un système de la formation des agents de police est mis sur pied et opérationnel.</p>	<p><i>Le niveau de formation de la police nationale est amélioré :</i></p> <p>1. Amélioration du niveau de formation et niveau sécuritaire ;</p> <p>3-</p> <p>4. Amélioration du niveau de connaissance des élèves policiers et des cadres en droit de l'Homme ;</p> <p>5. Amélioration de la méthodologie de formation.</p>	<p><i>Ecole de Formation de la Police Nationale.</i></p>	<p>Produit 1 : Renforcement des capacités de la police nationale :</p> <p>- <i>Activité 1 : Appui à la production de modules de formation y compris en Droits de l'Homme ;</i></p> <p>- <i>Activité 2 : Appui à la révision de modules de formation ;</i></p> <p><i>Activité 3 : Appui à l'opérationnalisation de la salle d'informatique ;</i></p> <p><i>Activité 4 : Mise en place d'une bibliothèque numérique ;</i></p> <p><i>Activité 5 : Mise sur pied d'un système de formation.</i></p>	<p>La police nationale est outillée dans la sécurisation des populations et de leurs biens :</p> <p>1-2 : Les modules sont enseignés dans les écoles de formation de police ;</p> <p>3-4 : Le niveau des agents de police est amélioré ils se mesurent aux autres de la sous-région.</p>	<p>Ecole de Formation de la Police Nationale.</p>	<p>PNUD</p> <p>Et</p> <p>HCDH</p> <p>OIM</p>		
<p><i>Existence effective d'un cadre de police de proximité :</i></p>	<p><i>Un cadre de Police de Proximité est élaboré :</i></p>	<p><i>Police Nationale, populations</i></p>	<p>Produit 2 : Le cadre stratégique de la police est opérationnel et permet la mise en place d'une police</p>	<p>La police de proximité est mise en place et opérationnelle :</p>	<p>Police Nationale, Populations</p>	<p>PNUD</p>		

<p>1. Existence d'une nouvelle carte sécuritaire pour la police ; 2. Un plan de communication est élaboré et mis en œuvre, il permet une meilleure compréhension de la notion de la police de proximité et met en avant son rôle et sa responsabilité en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme.</p>	<p>1. Mapping sécuritaire revu et validé ; 2. Plan de communication détaillé sur la mise en œuvre du projet sur la police de proximité.</p>		<p>de proximité : <i>Activité 1 : Réviser et faire valider la carte sécuritaire de la police ;</i> <i>Activité 2 : Elaborer et mettre en œuvre d'un plan de communication</i> <i>Activité 3 : Le cadre mis en place correspond aux besoins en matière de respect des droits de l'homme.</i></p>	<p>1. Redéfinition de la stratégie de sécurisation sur la base du nouveau mapping sécuritaire ; 2. Compréhension du personnel de la police, de la population sur le travail de la police de proximité</p>		<p>HCDH</p>		
<p>Les capacités de l'inspection générale des services de police sont renforcées : 1, Une nouvelle mission est attribuée à l'inspection générale des services de police ; 2. Les cadres de l'inspection générale des services de police sont formés sur leur nouvelle mission.</p>	<p>L'inspection générale des services de police est opérationnalis ée sur la base de sa nouvelle mission : 1. Des nouvelles attributions rentrent dans le mandat de l'inspection générale des services de police ; 2. Les cadres de l'inspection générale des services de police ont une compréhension et maîtrisent leur nouvelle mission. 3. Les</p>	<p><i>L'inspection générale des services de police</i></p>	<p>Produit 3 : Renforcement de la capacité de l'inspection générale des services de police : <i>Activité 1 : Réviser et valider la mission de l'inspection générale des services de polices ;</i> <i>Activité 2 : Formation des cadres de l'inspection générale de la police (IGP) ;</i></p>	<p>L'appui de l'inspection générale des services de police améliore la performance de la police nationale : 1. Une nouvelle mission est attribuée à l'inspection générale des services de police ; 2. Les cadres de l'inspection générale des services de police sont formés et leur attitude reflète leur nouvelle mission.</p>	<p><i>L'inspection générale des services de police et les populations.</i></p>	<p>PNUD</p>		

	<i>allegations relatives a des violations des droits de l'homme par la police sont investiguees et traitees de maniere rapide, independante et effective.</i>						
Les violences et abus basés sur le genre sont gérés et permet une baisse des cas : 1. Les capacités d'accueil et de prise en charge des cas de violences et d'abus de l'OPROGEM sont renforcées sur la base des normes internationales ; 2. Les cadres de l'OPROGEM sont outillés dans la prévention et la prise en charge des cas de violence et d'abus basés sur le genre ; 3. Le personnel de l'OPROGEM est formés dans la prévention et la prise en charge des cas de violences et d'abus basés sur le genre.	Une baisse et une Meilleure gestion des cas sont observées : 1. Amélioration de la qualité d'accueil et de services fournis par l'OPROGEM ; 2-3. Les outils élaborés sont validés et ont améliorés le cadre d'intervention de l'OPROGEME ;	OPROGEME	Produit 4 : Prévention et gestion des violences et abus basés sur le genre : <i>Activité 4.1 : Mettre à niveau des capacités d'accueil et de prise en charge des victimes de violences et d'abus, aux normes internationales de l'OPROGEM ;</i> <i>Activité 4.2 : Développer des outils de gestion des cas de violence et d'abus basés sur le genre.</i> <i>Activité 3 : Renforcer les capacités du personnel de l'OPROGEM ;</i>	4. Nombre de cas de violences et d'abus basés sur le genre enregistrés et gérés au cours de la période de mise en œuvre du projet : 4.1. Degré de confiance de la population à l'endroit de l'OPROGEME ; 4.2. Nombre d'outils élaborés et développés sur le terrain dans la prévention et la gestion des cas ; 4.3. Nombre de cadre de l'OPROGEME capable d'utiliser correctement les outils élaborés.	OPROGEME	PNUD	
Les réponses fournies par la police de proximité permettent de	1. Nombre de policiers formés sur la gestion des appels de	Police Nationale	Produit 5 : La police fournit des réponses sécuritaires rapide/efficace et elle instaure une relation de confiance avec les	1. Nombre de réponses sécuritaires rapide et efficace fournies ayant	Police Nationale et populations	OIM	

<p><i>prévenir et de gérer des cas de banditisme, de délinquances au sein des populations et instaurent une confiance avec les populations :</i></p> <p><i>5.1. Les appels de secours/détresse et la gestion des événements sont mieux gérés ;</i></p> <p><i>5.2. Les cadres de la police nationale sont formés sur la gestion de la salle de commandement, la gestion de la salle des opérations/d'exploitation et sur les différents logiciels.</i></p> <p><i>5.3. Les centres/sites de traitements des appels de détresse/secours et de gestion des événements (salle de commandement, salle d'exploitation/opération, Logiciels,...) sont équipés et opérationnels.</i></p>	<p><i>détresse et la gestion des événements ;</i></p> <p>2. Pourcentage de policier pouvant appliquer correctement les normes de gestion des appels et événements ;</p> <p>3. Nombre de centres/sites équipés et opérationnels.</p> <p>4. Pourcentage des centres/sites équipés et opérationnels.</p>		<p>populations :</p> <p><i>Activité 5.1 : Renforcer les capacités de traitement des appels de secours/détresse et de gestion des événements ;</i></p> <p><i>Activité 5.2 : Renforcer les capacités du personnel de la police nationale dans la gestion de la salle de commandement, de la salle d'opération/d'exploitation, sur les logiciels et maintenance des équipements ;</i></p> <p><i>Activité 5.3 : Equiper les centres/sites de traitement des appels de détresse/secours et de gestion des événements.</i></p>	<p>amenées l'instauration d'une confiance entre la police et les populations.</p> <p>2. Pourcentage des réponses ayant été bien appréciées par les populations ;</p> <p>3. Nombre d'équipements installés dans les différents centres/sites ciblés ;</p> <p>4. Pourcentage des équipements installés et opérationnels.</p>				
---	--	--	---	---	--	--	--	--

- Systèmes de suivi et d'évaluation du projet (ou du portefeuille de projets):

Le suivi - évaluation du projet sera de la responsabilité des agences d'exécution sous la supervision du secrétariat permanent du PBF et des départements ministériels impliqués. Chaque partenaire soumettra un plan de suivi utilisant les indicateurs fournis dans le cadre logique du présent projet et pourrait les enrichir avec des indicateurs quantitatifs pour leurs activités respectives. Pendant la mise en œuvre du projet, les partenaires seront également chargés de collecter toutes les données utiles pour l'évaluation. Chaque partenaire va produire un rapport trimestriel avec une section dédiée aux résultats du suivi et évaluation par trimestre. L'unité de gestion pour la coordination du projet visitera les projets pour vérifier, la mise en œuvre des actions, des chiffres et pour donner les conseils nécessaires pour la mise en œuvre des plans de suivi et évaluation.

Par ailleurs, ce projet est réalisé en partenariat avec le gouvernement Guinéen qui a la responsabilité, à travers les ministères concernés, de faciliter la mise en œuvre des toutes les activités du projet et aussi de faire le suivi sur terrain pour s'assurer de la réalisation effective par les partenaires de toutes les activités du projet.

Il est important de noter que le projet collaborera très étroitement avec le secrétariat permanent du PBF-Guinée comprenant un Coordinateur, un spécialiste en programmation et gestion de projet et un spécialiste de suivi-évaluation qui veilleront à son intégration dans les mécanismes globaux de coordination, de reporting et de suivi-évaluation du Plan Prioritaire. Cette Unité veillera également à la création de synergies et de cohérences avec les instances de pilotages et de suivi, du groupe d'harmonisation des pratiques du PBF ainsi que des autres projets PBF et à l'analyse des leçons qui seront engendrées.

Enfin, relativement aux obligations incombant aux entités de l'ONU en vertu de la HRDDP (voir ci-dessous), les organes de mise en œuvre du projet confient les responsabilités relatives au mécanisme visant à contrôler que l'entité recevant l'appui respecte le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés (voir notamment paragraphe 2 (c) (i) au HCDH pour la Guinée.

COMPOSANTE 4:

a) Les organismes et leur capacité :

Les agences d'exécution du projet sont choisies en fonctions de leurs avantages comparatifs :

- Le PNUD a un avantage comparatif certain à cause de son expérience dans le pays et de ses capacités avérées en matière de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles ainsi que de son expérience dans l'accompagnement des réformes institutionnelles et organisationnelles notamment dans la RSS. Son choix pour la mise en œuvre des out pouts liés à ses compétences a été aussi déterminé par ses performances dans l'exécution du projet similaire dans la phase1 du PPCP2.
- Le HCDH sera récipiendaire des fonds liés à la mise en œuvre du volet Droits de l'Homme et communication institutionnelle. Il assurera la gestion des fonds liés aux activités spécifiques relatives aux droits de l'homme et assurera le reporting sur cet aspect vis à vis du PBSO. Le HCDH accompagnera les services compétents du Gouvernement dans l'élaboration et la finalisation d'un plan de travail opérationnel et assurera sa conformité avec les principes et standards internationaux en matière de réforme institutionnelle.
- L'OIM de par son mandat s'occupe des questions de sécurité et de migration. Le projet ayant un volet renforcement technique dans le domaine spécifique de la géolocalisation et

d'intervention rapide des agents déployés sur le terrain, l'OIM possède une expertise confirmée en la matière. De plus ses résultats dans les projets similaires dans le pays sur d'autres source de financement ont été concluants notamment en ce qui concerne la mise en place et la formation de unités frontalières et des services de transmission sur les questions sécuritaires.

Aussi, les institutions et les départements ministériels impliqués ont été identifiés en fonction de leur rôle et responsabilités sur les questions sécuritaires dans l'agenda global de la consolidation de la Paix. Spécifiquement, il s'agit d'institution et de départements dont les rôles et responsabilités sont liés aux activités du projet. Ce sont : Le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de l'Administration Publique et de la Décentralisation, le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques.

b) Dispositions de gestion de projet et de la coordination :

Les activités de ce projet seront réalisées sous la coordination de l'équipe du Secrétariat Permanent du plan prioritaire de consolidation de la paix. Le projet sera mis en œuvre conjointement par l'OIM, le PNUD et le HCDH sous le leadership du PNUD. Chacune des agences du Système des Nations Unies intervenant sur le leadership d'une activité recevra directement le montant du budget y afférant. Chaque agence bénéficiaire sera ainsi responsable de la formulation des partenariats stratégiques pour l'exécution de l'activité, en lien avec l'unité technique de Coordination du PBF. Pour une bonne cohérence de l'exécution du projet, les Agences fonctionneront en synergie entre elles et les partenaires nationaux à travers une coordination inter agence en lien avec le groupe de travail sectoriel sur la RSS. Pour ce faire, un plan de mise en œuvre commun assorti d'un plan de communication sera élaboré en lien avec le responsable suivi-évaluation du PBF qui garantira la participation des partenaires nationaux. Également, un cadre de suivi-évaluation sera élaboré selon les mêmes modalités. Un reporting conjoint périodique (semestriel et annuel) sera adressé au PBF conformément au formulaire en vigueur après un contrôle de qualité du Secrétariat Permanent.

Chaque agence mettra en place un mécanisme de suivi permettant l'appropriation des activités par la partie nationale, et le développement de synergies avec d'autres acteurs et parties prenantes intervenant dans le même domaine. Pour renforcer la concertation autour des objectifs globaux du projet, une réunion mensuelle de coordination sera instituée, et regroupant l'ensemble des intervenants autour du projet. Ces réunions permettront d'apprécier le travail en cours sur le terrain, et dégager des orientations stratégiques pour la poursuite du projet.

Le suivi évaluation de chacune des activités sera sous la responsabilité de l'équipe de Coordination du PBF et particulièrement de l'expert en suivi-évaluation. Ce dernier veillera à l'élaboration par les agences d'exécution d'un cadre spécifique de suivi-évaluation pour les résultats globaux du projet et un plan détaillé pour chaque activité de ce projet.

L'expert en suivi-évaluation veillera notamment à l'alimentation mensuelle du cadre de suivi-évaluation, en lien avec les chargées de programme de chaque agence. Des missions conjointes de suivi sur le terrain seront organisées régulièrement associant les différentes agences intervenantes, la coordination du PBF et les ministères et structures nationales impliquées dans l'exécution du projet.

c) Dispositions administratives (paragraphes standardisés - ne pas retirer)

Le projet bénéficiera de l'appui technique du MPTF et du PBSO en matière d'appui conseil et de mise en relation, de formation et de facilitation d'échanges SUD-SUD.

Le Comité de Pilotage du Fonds de consolidation de la paix est responsable pour l'orientation et le suivi du Projet. Les rapports réguliers seront fournis au président et au vice président semestriellement, un rapport d'état d'avancement sera présenté au Comité de pilotage.

Ce projet observe le mode de gestion et de fonctionnement du Fonds de Consolidation de la Paix. Les fonds seront gérés et suivis du point de vue administratif par les agences responsables de l'exécution du projet chacune en ce qui la concerne. Les rapports financiers et narratifs annuel et à la fin du projet seront soumis et des comptes rendus réguliers seront présentés au Comité de Gestion des agences pour information, suivi et prise des décisions

Le Bureau du MPTF sert d'Agent administratif (AA) du PBF et est responsable de la réception des contributions des bailleurs de fonds, le transfert de fonds aux organisations bénéficiaires des Nations Unies, la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de celles-ci à l'PBSO et les bailleurs de fonds PBF. Comme Agent administratif du PBF, le Bureau MPTF transfère des fonds aux agences récipiendaires (RUNOS) sur la base du protocole d'accord signé entre chaque RUNO et le Bureau MPTF.

Propriété de l'équipement, des fournitures et autres biens

La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés par le PBF est dévolue à l'agence responsable des activités. Les questions relatives au transfert de propriété par le RUNO doivent être déterminées conformément à ses propres politiques et procédures applicables.

L'agent administratif du PBSO fera en sorte que les opérations de la PBF sont rendues publiques sur le site PBF (<http://unpbf.org>) et le site Web de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Composante 5: Annexes

Annexe A:

Carte des donateurs et de leur(s) secteur(s) stratégique(s) de résultats (y compris les institutions de l'ONU), et analyse des lacunes

Secteur stratégique de résultats en matière de consolidation de la paix	Institution majeure	Projets/Activités majeurs	Durée des projets/activités	Budget en dollars	Déficit de financement estimé, en dollars
--	----------------------------	----------------------------------	------------------------------------	--------------------------	--

<i>Ex. : Réforme des secteurs sécuritaire et de la Défense, et lutte contre le trafic de stupéfiants</i>	1) <i>Le gouvernement brésilien,</i>	1) <i>Brésil: Écoles de police et de l'armée</i>	1) <i>2 ans : de mars 2009 à février 2011</i>	1) <i>2 millions</i>	1) <i>300 000</i>
	2) <i>UNIOGBIS (Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau) + PNUD</i>	2) <i>UNIOGBIS: Assistance technique à la réforme de la Police et à la réforme des forces armées; PNUD: Soutien au Comité directeur national pour la réforme du secteur de la sécurité</i>	2) <i>1 an: de septembre 2010 à août 2011</i>	2) <i>4 millions</i>	2) <i>1 million</i>
	3) <i>UE</i>	3) <i>UE: Réhabilitation des infrastructures judiciaires (tribunaux, Association du Barreau)</i>	3) <i>3 ans</i>	3) <i>10 millions</i>	3) <i>3 millions</i>

Annexe B:

Carte des organes des Nations Unies bénéficiaires

Veillez fournir des informations exhaustives sur le budget annuel de chaque organe bénéficiaire pour le secteur de résultats visé.

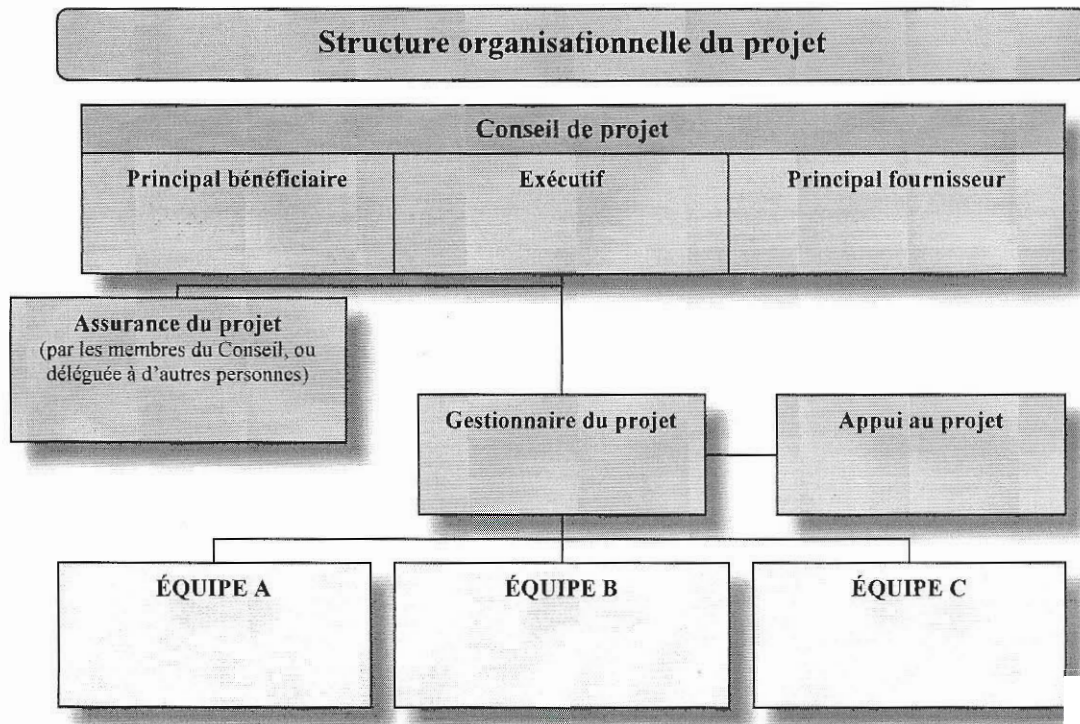
Organe de l'ONU	Secteurs clés (les cinq premiers, voire du premier au quatrième secteur le plus important)	Budget annuel (année écoulée) par organe bénéficiaire, pour les secteurs clés ³	Budget annuel (année en cours) par organe bénéficiaire, pour les secteurs clés ⁴	Prévision du budget annuel (pour l'année prochaine) par organe récipiendaire, dans les secteurs clés	Taux d'exécution annuel pour 2012 (Total pour l'ensemble de l'organe)
<i>Ex. 1) PNUD</i>	1) <i>Renforcement du système judiciaire et réforme du secteur de la sécurité</i> 2) <i>...</i>	1) <i>2010-2011: 2 millions de dollars (Réforme du secteur de la sécurité)</i>	1) <i>2012: 3 854 817 dollars émanant du BCPR (le Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le relèvement)</i>		<i>Budget 2012: 9,3 millions de dollars. Taux d'exécution annuel: 75%</i>
<i>Ex. 2) UNICEF</i>	1) <i>Éducation de base et égalité entre les sexes</i> 2) <i>.....</i>	1) <i>2010-2011: 5 millions de dollars</i>	1) <i>2012: 3 228 060 dollars</i>		<i>Budget annuel: 11 026 559 dollars Taux d'exécution annuel: 93%</i>

³ Si le PNUD est l'un des organes des Nations Unies bénéficiaire, il conviendra de préciser si le pays concerné bénéficie du Fonds d'affectation spéciale thématique, et, dans l'affirmative, il faudra également préciser le montant des fonds attribués et les sommes manquantes.

⁴ Si le PNUD est l'un des organes des Nations Unies bénéficiaire, il conviendra de préciser si le pays concerné bénéficie du Fonds d'affectation spéciale thématique, et, dans l'affirmative, il faudra également préciser le montant des fonds attribués et les sommes manquantes.

Annexe C

Proposition d'organigramme à l'intention du Comité directeur mixte du projet ou du Conseil de projet



ANNEXE D

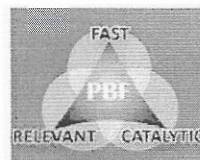
TABLEAU DES OBJECTIFS DE RESULTATS ET DE PRODUITS, PAR TYPE D'INDICATEUR – CADRE GLOBAL DE RESULTATS

	Indicateurs de performance	Données de référence en tant qu'indicateurs	* Cibles fixées en termes d'indicateurs	Cibles réellement atteintes
Résultat 15 Les capacités de la police nationale sont renforcées y inclus sur les questions de droits de l'homme	Indicateur : Le niveau de formation de la police nationale est amélioré y inclus sur les questions de droits de l'homme	NA : l'école nationale de police ne fonctionne pas depuis plusieurs années ; mauvaises performance des policiers	L'école nationale de police a la capacité de former correctement les policiers à un niveau conforme au standard requis	
Produit 1.1 les capacités de la police nationale sont renforcées y inclus sur les questions de droits de l'homme	Indicateur 1.1.1 Les modules de formation sont enseignés dans les écoles de police y inclus sur les questions de droits de l'homme	Les modules de formation sont inexistant	Au mois 10 modules de formation de chaque niveau de formation (élémentaire, intermédiaire et supérieur)	
	Indicateur 1.1.2 Le niveau de formation des agents de police est amélioré	le niveau des agents de police est très faible	Nombre d'agents de police formés avec les nouveaux modules de formation	
Résultat 2 Existence effective d'un cadre de police de proximité	Indicateur Un cadre de Police de Proximité est élaboré	Le concept n'est pas défini	Un document définissant le concept de la police de proximité	
Produit 2.1 Le cadre stratégique de la police est opérationnel et permet la mise en place d'une police de proximité sensible aux questions de droits de l'Homme	Indicateur 2.1.1 Le concept de police de proximité est défini et mis en place	Le concept n'est pas défini	Un document définissant le concept de la police de proximité	
	Indicateur 2.1.2 Compréhension du personnel de la police et de la population la police de proximité	Le concept de police de proximité est inconnu du personnel de la police nationale	Nombre de personnels sensibilisés au concept de police de proximité ; Nombre de séances de sensibilisation	
Résultat 3 Renforcement de la capacité de l'inspection générale des services de police y inclus sur les questions de droits de l'homme	Indicateur L'inspection générale des services de police est opérationnalisée sur la base de sa nouvelle mission	L'inspection Générale n'est pas opérationnelle et n'assure pas les fonction de contrôle des agissements du personnels et du rendement de la police	Révision de la mission de l'IG et formation des cadres de l'IG	
Produit 3.1 Les capacités de	Indicateur 3.1.1 Une nouvelle mission est	Les textes définissant les missions et	Un nouveau texte définissant les missions et attributions de l'IG	

⁵ Tout pays pertinent, ou inscrit dans le Plan de gestion du projet.

l'inspection générale des services de police sont renforcées	attribuée à l'inspection générale des services de police ;	attributions de l'IG sont obsolètes	est adopté	
	Indicateur 3.1.2 Les cadres de l'inspection générale des services de police sont formés	Les cadres de l'IG ne sont pas formés à leurs missions	Formation des cadres de l'IG aux nouvelles missions	
Résultat 4 Les violences et abus basés sur le genre sont gérés et permet une baisse des cas constatés	Indicateur Une baisse et une Meilleure gestion des cas sont observées	Les moyens de lutte et de préventions des VBG sont insuffisants	Appui à l'OPROGEM	
Produit 2.1 Prévention et gestion des violences et abus basés sur le genre	Indicateur 4.1.1 Nombre de cas de violences et d'abus basés sur le genre enregistrés et gérés au cours de la période de mise en œuvre du projet	Le système de suivi des cas est défaillant	Un accroissement du nombre des cas grâce à une bonne sensibilisation et un suivi systématique des cas	
	Indicateur 4.1.2 Nombre d'outils élaborés et développés sur le terrain dans la prévention et la gestion des cas	NA	Une base de données commune de suivi des cas de VBG	
	Indicateur 4.1.3 Nombre de cadres de l'OPROGEM formés et capables d'utiliser correctement les outils.	Besoins en formation sur les cas de VBG	Au moins 200 cadres formés sur l'utilisation des outils de prévention des VBG	
Résultat 5 Les réponses fournies par la police de proximité permettent de prévenir et de gérer des cas de banditisme, de délinquances et instaurent une confiance avec les populations	Indicateur Nombre de centres/sites équipés et opérationnels.	NA	Mise en œuvre dans deux sites pilotes de la commune de Matoto	
Produit 2.1 La police fournit des réponses sécuritaires rapides et efficaces et elle instaure une relation de confiance avec les populations	Indicateur 2.1.1 Nombre d'équipements installés dans les différents centres/sites ciblés	Les commissariats pilotes sont démunis de matériels	Les sites pilotes sont équipés de matériels techniques de police	
	Indicateur 2.1.2 Nombre de réponses sécuritaires rapide et efficace fournies	Pas de réponses aux appels de secours	Les moyens d'interventions permettent un déploiement rapide en cas d'alerte	
	Indicateur 2.1.2 Pourcentage des réponses ayant été bien appréciées par les populations	Les populations ont une mauvaise opinion des capacités d'intervention de la police	Réponse à 100% des appels d'alertes sécuritaires dans les sites pilotes	

Annexe E: Résumé de projet à soumettre au Bureau du MPTF en tant que Document Word, et à télécharger sur Gateway



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (PBF) RESUME DE PROJET

Numéro & Intitulé du Projet:	PBF/ Projet d'appui à la mise en œuvre de la police de proximité en Guinée	
Organe des Nations Unies bénéficiaire:	PNUD, OIM, HCDH	
Partenaire(s) d'exécution:	Ministère de la sécurité et de la Protection Civile, Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques OPROGEM Société Civile	
Site:	CONAKRY	
Budget approuvé pour le projet:	\$1 448 780	
Durée:	Date de démarrage prévue: Janvier 2014	Date d'achèvement prévue: Décembre 2014
Date d'approbation par le Comité de Pilotage: (Dates réelles)		
Descriptif du projet:	Le projet vise à réduire les risques d'insécurité de la population à travers le développement d' un nouveau modèle de police qui privilégie l'écoute du citoyen et sa participation effective à l'analyse et à la résolution des problèmes de sécurité individuelle et collective : la police de proximité. Elle se définit comme une police proche des populations, au service des citoyens, capable de protéger les personnes et leurs biens et responsable, redevable de ses actes	
Secteur prioritaire du PBF:	Réforme du Secteur de la sécurité	
Résultat visé par le PBF:	Les activités répondent au besoin de renforcement du processus de consolidation de la Paix à travers la réforme du secteur de la sécurité, pour permettre notamment à la police nationale de jouer pleinement son rôle de sécurisation des personnes et de leurs biens.	
Principales activités liées au projet:	Produit 1 : Capacités de formation de la police nationale Guinéenne renforcées afin d'assurer une formation civile de qualité aux forces de police - Développement de la formation de base (y compris modules sur la police de proximité, genre et droits de l'homme);	

- Développement des formations continues (y compris modules sur la police de proximité, genre et droits de l'homme) ;
- Développement des modules en pédagogie ;
- Formation des formateurs en techniques policière et en droits de l'homme.

Produit 2 : Le cadre stratégique de la police nationale Guinéenne est opérationnel et permet la mise en œuvre d'une police de proximité

- Révision de la carte sécuritaire nationale

Produit 3 : Les capacités de gestion de la PNG sont améliorées

- Développement d'un système de collecte et gestion de données et de suivi des dossiers (plaintes, infractions, enquêtes en cours...)
- Révision de la mission de l'inspection générale

Produit 4 : La police offre des services de sécurité de proximité à la population

- Production d'un plan d'action, outils et directives sur la mise en œuvre de la police de proximité, tenant compte
 - Développement d'un plan de communication global et outils de mise en œuvre
 - Rénovation des locaux de l'Office Protection Genre, Enfant et Mœurs au niveau central et dans les deux pilotes
 - Campagne d'information de la population sur les mécanismes de dénonciation des VBG
 - Formation sur les questions genre pour les policiers travaillant au sein de l'Office Protection Genre, Enfant et Mœurs et dans les services correspondants dans les sûretés au niveau des 7 Régions Administratives
 - Installation d'un système de traitement des appels de secours dans deux commissariats pilote
 - Mise en œuvre de plan communication interne et externe
 - Équipement des policiers dans les sites pilotes (tenues, chaussures, radios)
 - Assistance technique aux services de sécurité de proximité